



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. MALOWAY présente la pétition de P. DeClara, C. R. McLeod, P. Mark et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M^{me} MCGIFFORD présente la pétition de C. Romanchuk, S. Threlfell, K. Peterson et autres personnes demandant que les centres de ressources pour les femmes, notamment le Evergreen Women's Resource Centre, bénéficient d'un financement stable, suffisant et à long terme.

M^{me} WOWCHUK présente la pétition de E. Meleshko, C. Leblanc, S. Ward et autres personnes demandant que les centres de ressources pour les femmes, notamment le Evergreen Women's Resource Centre, bénéficient d'un financement stable, suffisant et à long terme.

M. EVANS (Brandon-Est) présente la pétition de la Fondation de l'Université de Brandon demandant l'adoption d'une loi modifiant la *Loi constituant la Fondation de l'Université de Brandon*.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} MCGIFFORD a présentée au nom de L. Sobie, E. Sigvaldason, K. Finnsson et autres personnes demandant que les centres de ressources pour les femmes, notamment le Evergreen Women's Resource Centre, bénéficient d'un financement stable, suffisant et à long terme.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} WOWCHUK a présentée au nom de V. Grieve, C. Kawaleski, D. Zelenitsky et autres personnes demandant que les centres de ressources pour les femmes, notamment le Evergreen Women's Resource Centre, bénéficient d'un financement stable, suffisant et à long terme.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} BARRETT a présentée au nom de W. Cochrane, S. A. LeRoy P. LeRoy et autres personnes demandant que les centres de ressources pour les femmes, notamment le Evergreen Women's Resource Centre, bénéficient d'un financement stable, suffisant et à long terme.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 6 avril 1998. Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* GILLESHAMMER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Travail.
(document parlementaire n° 154)

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. SVEINSON, M^{me} WOWCHUK, MM. McALPINE et LAMOUREUX et M^{me} McGIFFORD font des déclarations de députés.

Pendant la période des questions orales, M. EVANS (Brandon-Est) invoque le *Règlement* et demande des éclaircissements quant à la question de savoir s'il est acceptable qu'un député lise un texte pour faire sa déclaration de député.

Après les interventions de M. le *ministre* McCRAE et de M. McALPINE sur le rappel au *Règlement*, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

M. TWEED présente la proposition suivante :

Proposition n°10 : Recrutement des médecins et maintien dans le milieu

Attendu :

que le recrutement de médecins et leur maintien dans les régions rurales et du Nord constituent un problème endémique que reconnaît le gouvernement du Manitoba;

que Santé Manitoba s'engage à travailler avec le Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba afin de maintenir les normes de qualité auxquelles nous sommes tous habitués et d'avoir aussi une approche dynamique en ce qui a trait aux nombreuses et nouvelles initiatives;

que Santé Manitoba a augmenté les procédures de recrutement à l'étranger, a annoncé un programme de médecins suppléants et a exercé des pressions auprès du Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba afin qu'il coordonne ses règles avec celles des autres provinces;

que Santé Manitoba, les autorités sanitaires rurales, l'Association médicale du Manitoba et d'autres parties intéressées ont mis en place un mode nouveau et unique de rémunération des urgentologues;

que Santé Manitoba continuera de travailler avec les diplômés étrangers en médecine en révisant les programmes actuels de formation;

qu'à compter de l'année universitaire 1998-1999, tous les résidents en médecine familiale devront faire deux stages dans les collectivités rurales ou du Nord;

que les collectivités rurales et du Nord ont un rôle à jouer dans le cadre du programme à long terme visant le maintien en milieu des nouveaux médecins,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba appuie le ministère de la Santé dans ses efforts afin de trouver des solutions durables et innovatrices visant le recrutement de médecins pour les personnes du Manitoba vivant dans les régions rurales et du Nord et le maintien des médecins dans ces régions.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. TWEED et de M^{me} WOWCHUK, cette dernière propose l'amendement suivant :

QUE le dernier paragraphe de la proposition soit amendée par substitution, au passage qui suit la première occurrence de « Manitoba », de « condamne le gouvernement provincial pour ne pas s'être penché sérieusement sur le problème du recrutement de médecins pour les personnes du Manitoba vivant dans les régions rurales et du Nord et celui du maintien des médecins dans ces régions.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

Le mardi 7 avril 1998

Après les interventions de MM. DYCK et TWEED, M. HELWER prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY